

Bourses de recherche de la Ville de Paris pour les Etudes de Genre : appel à candidatures 2026

Conditions générales d'utilisation du service en ligne

Les conditions générales de l'appel à candidature pour "les bourses de recherche de la Ville de Paris pour les Etudes de Genre" inscrites ci-dessous sont également disponibles auprès de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi - Bureau de la Vie Etudiante et de l'Enseignement Supérieur.

Définition et objet du Service

Le Service de formulaire en ligne (ci-après dénommé « le Service ») est un téléservice mis en œuvre par la Ville de Paris contribuant à simplifier les démarches administratives des usagers.

Ce Service permet aux usagers de déposer un projet dans le cadre de l'appel à candidature pour le prix de la Ville de Paris pour les Etudes de Genre. L'utilisation du Service est gratuite.

En faisant usage du Service, l'utilisateur est réputé avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des termes et mentions d'avertissement des présentes conditions d'utilisations.

Accès au Service

L'accès au Service est réservé aux personnes physiques directement concernées par les termes de l'appel à candidature.

Lorsque l'utilisateur du Service remplit une déclaration pour le compte d'un tiers, il lui appartient de s'assurer que cette personne l'a expressément autorisé à fournir l'ensemble des informations demandées.

Modification et évolution du Service

La Ville de Paris se réserve la liberté de faire évoluer, de modifier ou de suspendre, sans préavis, le Service pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire. L'indisponibilité du Service ne donne droit à aucune indemnité.

Les termes des présentes conditions générales d'utilisation peuvent également être amendés à tout moment, sans préavis, en fonction des modifications apportées au Service, de l'évolution de la législation ou pour tout autre motif jugé nécessaire. Il appartient à l'utilisateur de s'informer des conditions générales d'utilisation du Service, dont seule la version accessible en ligne est réputée en vigueur.

Modalités d'utilisation du Service

L'utilisation du service requiert une connexion et un navigateur internet. Le navigateur doit être configuré pour autoriser les cookies de session. Afin de garantir un bon fonctionnement du Service, il est conseillé d'utiliser une version récente de navigateur.

Traitement des données à caractère personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à évaluer la qualité du dossier déposé par le candidat. Les destinataires des données sont les membres du jury chargés d'attribuer les Prix et le chef de projet du bureau de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante chargé de vérifier l'éligibilité de la candidature et de communiquer les dossiers aux membres du jury. Le jury est composé de représentants du Conseil de Paris et de personnalités issues du milieu universitaire dont un ou une président-e.

La Ville de Paris s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires permettant de garantir la sécurité et la confidentialité des informations fournies par l'utilisateur.

En application de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Paris
Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Sous-Direction des entreprises, de l'innovation et de l'enseignement supérieur
Bureau de l'Enseignement Supérieur
55, rue de Lyon
75012 Paris

En cas de non réponse, vous pouvez contacter le correspondant Informatique et libertés / Accès aux documents Administratifs :

François Rogge, Correspondant informatique et Liberté (CIL)
Mairie de Paris
Direction des Affaires Juridiques
4 Rue de Lobau
75004 PARIS

La Ville de Paris s'engage à n'opérer aucune commercialisation des informations transmises par le candidat au moyen du Service, et à ne pas les communiquer à des tiers.

Les informations transmises au Service sont conservées pendant 5 ans après leur dernière mise à jour. Passé ce délai, les dossiers sont supprimés.

Engagements et responsabilité

L'utilisateur du Service s'engage à ne fournir que des informations exactes, à jour et complètes.

Dans l'hypothèse où l'utilisateur fournit des informations fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, la Ville de Paris se réserve le droit de ne pas prendre en compte les informations communiquées par l'utilisateur, sans préjudice des éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées à son encontre. Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du Code Pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.